

Objet de la réunion :	Réunion de présentation du diagnostic aux PPA		
Date & lieu :	06 Juin 2024	Mairie de Pont d'Ain	
Rédacteur(s) :	Etienne POULACHON Mathilde GASSION	Nbre de pages :	6
Présents	<p>Vincent BOURDEAUDUCQ – Maire Sabine LAURENCIN – Directrice générale des services Catherine MAST – Conseillère Alain SICARD – Adjoint à l'urbanisme de Neuville sur Ain Jean-Luc EMIN – Maire de Drullat Géraldine RONGIER – DDT 01 Chloé MOZZON – Conseil Départemental 01 Olivier PREMILLIEU – SCoT BUCOPA Émilie MOUTOU – Instructrice ADS de la communauté de communes Claire GENAUDY – ADIA Mathilde GASSION – MTDA – Environnementaliste Etienne POULACHON – Mosaïque Environnement – Urbanisme</p>		
Diffusé le :	11 Juin 2024		

ORDRE DU JOUR

- Présentation du premier diagnostic aux PPA

RELEVÉ DES ÉCHANGES

1 Introduction

L'objet de la réunion était la présentation aux PPA du diagnostic territorial du volet urbanisme et de l'État Initial de l'Environnement du volet environnemental.

RELEVÉ DES ECHANGES

Ce compte-rendu traduit les échanges de la réunion et ne reprend pas les éléments présentés à partir du support joint au compte rendu.

Deux missions interdépendantes sont menées en parallèle : l'élaboration du PLU (lot n°1 « Urbanisme » du marché), pilotée par Etienne POULACHON, et l'évaluation environnementale pilotée par Mathilde GASSION (lot n°2 « Environnement » du marché).

2 Relevé des échanges

DIAGNOSTIC URBAIN

Croissance démographique

SCoT : Au sein du SCoT actuellement opposable, la commune de Pont d'Ain dispose d'objectifs ambitieux concernant sa croissance démographique. Il est prévu une population d'environ 3 800 habitants à horizon 2030. Par ailleurs, avec l'abandon de la ZAC des Maladières, cet objectif ne pourra être atteint. Le secteur devait accueillir une école et plus de 400 logements.

Ainsi, lors de la révision de ce document, les objectifs ne seront plus les mêmes mais le rôle de Pont d'Ain comme « Pôle secondaire » ne sera pas remis en cause au vu de sa place fonctionnelle au sein de l'armature urbaine.

Les véritables réflexions concernant le futur SCoT devraient débutées en Septembre 2024.

Actuellement, 60% des travailleurs rattachés à EDF dans le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain résident dans le territoire du BUCOPA. Avec l'arrivée des nouveaux EPR (Réacteur Pressurisé Européen), au plus haut, c'est environ 9 000 emplois qui seront présents. Ainsi, il sera nécessaire de prévoir les objectifs de production de logements, d'adapter les transports en lien avec l'arrivée massive de ces travailleurs, qui pour une bonne part résidera sur le territoire du BUCOPA.

En tout état de cause, en lien avec la croissance démographique de ces 5 dernières années sur le territoire, l'objectif fixé pour les années suivantes devrait avoisiner une croissance démographique de l'ordre de 0,7%.

Consommation de l'espace

SCoT : L'enveloppe de la consommation d'espace concernant la fonction d'activité n'est pas attribuée aux communes, mais bien aux intercommunalités qui en ont la compétence. Ainsi, le

RELEVÉ DES ECHANGES

SCoT, donnera un certain volume de consommation de l'espace pour de l'activité aux communautés de communes.

Urbaniste : Dans ce sens, la consommation d'espace, après 2021, liée à la ZAE d'Écosphère ne rentre pas dans la consommation propre à la commune mais bien l'enveloppement du SCoT pour le développement de l'activité économique sur le territoire.

DDT : Au vu de la forte consommation d'espace pour l'habitat, d'après le Portail de l'Artificialisation des sols, il serait intéressant de savoir si la ZAC des Maladières s'inscrit dans cette dernière du fait de l'acceptation de plusieurs permis de construire.

Urbaniste : Afin de vérifier cette incertitude, l'étude concernant la consommation de l'espace sera reprise pour couper en deux la période exposée de 2011 à 2023. Le calcul sera, ainsi, fait sur la période 2011-2021 et sur celle de 2022-2023. Cela permettra directement de confronter les chiffres du portail de l'artificialisation à ceux de l'étude faite par photos aériennes dans le rapport de présentation.

Il faudra également voir si le parc photovoltaïque rentre dans la consommation d'espace.

Parc de logement

Adjoint à l'urbanisme de Neuville sur Ain : Concernant les logements vacants et leur localisation, il peut être intéressant de se référer à l'OPAH réalisée par la communauté de communes qui répertorie ce phénomène de vacance.

DDT : De même, pour compléter ce volet, il pourrait être intéressant de se référer à UrbanSimul pour consulter les sources fiscales de vacance résidentielle potentielle. Par ailleurs, pour obtenir ces données, seule la commune peut en faire la demande.

Urbaniste : En tout état de cause, au vu de l'évolution progressive et toujours plus affirmée de la part des logements vacants sur la commune, il serait opportun d'entrevoir une petite étude de ce phénomène dans l'objectif d'avoir une carte localisant ces potentiels.

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Structure de l'emploi

Mr. le Maire : Dans le diagnostic, il serait nécessaire de mettre plus de nuance quant à la fréquentation des actifs de Pont d'Ain par rapport aux zones d'activités de Bourg-en-Bresse et d'Ambérieu-en-Bugey. Mettre les deux au même niveau.

Équipements communaux

Département : Il pourrait être intéressant de faire apparaître dans le diagnostic les effectifs scolaires du collège et leur évolution. Ces chiffres seront transmis au Bureau d'Études.

Déplacements

Secrétaire générale : Les chiffres de fréquentation des RD seraient à revoir. Le trafic de la RD1075 est de 9 000 véhicules/jour et celui de la RD 984 de l'ordre de 6 000 véhicules/jour.

Conseillère : Concernant la carte du réseau de déplacement, deux voies établies comme voies locales ne le sont pas et correspondent à des chemins en terre pour la circulation des engins agricoles et servent, par la même occasion, comme support aux mobilités douces. La carte sera, ainsi, reprise.

Mr. le Maire : La fréquentation du train est un enjeu majeur pour la commune. Il sera nécessaire de dialoguer avec la SNCF afin de proposer une fréquence horaire plus efficace. Un projet est en réflexion sur le site de la gare.

SCoT : Afin d'être force de levier auprès de la SNCF, il serait, par la même occasion, nécessaire de créer un espace de multimodalité et de multifonctionnalité au plus proche de la gare pour rendre attractif le lieu et favoriser la pratique du train par les habitants. De même, le SCoT établie un objectif de sanctuarisation et de développement des gares afin de rester ou de devenir des sites attractifs.

Mr. le Maire : Effectivement, une OAP est prévu sur le secteur.

RELEVÉ DES ÉCHANGES**ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT****Trame verte et bleue**

Le cours d'eau de l'Oiselon a été dévié il y a plusieurs années et ne passe plus au même endroit. Il ne reste plus qu'un fossé qui n'est plus du tout en eau. De même pour le canal du barrage à Oussiat qui n'est plus en eau (il y a parfois un peu d'eau par remontée de nappe). La carte de la trame verte et bleue sera donc mise à jour en conséquence.

Ressource eau et assainissement

Mr. le Maire : Parmi les 3 puits d'Oussiat, 2 sont actifs et le dernier est un puit de secours.

Secrétaire générale : Les puits alimentent 14 communes aux alentours.

Il y aura une réflexion globale à avoir sur l'eau et son utilisation.

Mr. le Maire : la nouvelle station d'épuration est en service depuis Septembre 2023 (5 000 EH).

Pour le service du SPANC, l'organisation a été revue et les contrôles devraient être plus fréquents à l'avenir sur la commune de Pont d'Ain.

AUTRE

Adjoint urbanisme de Neuville sur Ain : La question de la création d'un PLUi devra être posée. Cela permettrait directement d'obtenir :

- Une cohérence territoriale avec une harmonisation des politiques d'urbanisme et une vision commune de l'aménagement et du développement
- Une gestion de l'espace pour une préservation des ressources et l'intégration des principes du développement durable
- Une attractivité économique et une optimisation des infrastructures
- Une amélioration du cadre de vie
- Une simplification administrative.

RELEVÉ DES ÉCHANGES

3 Calendrier

Prochaines échéances :

- **Mercredi 10 Juillet à 18h** : Atelier étude de densification

PIECES JOINTES EN ANNEXE

Le support de présentation.

Sans remarque et complément, sous un délai de 7 jours, le présent compte-rendu sera considéré comme validé.